

Motion – Montrer la voie : offrir la gratuité pour les transports publics aux jeunes et aux seniors

Par rapport à 1990, les émissions de CO2 des carburants n'ont baissé que de 4,2% en Suisse. C'est lent -beaucoup trop lent ! - quand on sait que les émissions liées aux combustibles utilisés dans les bâtiments (mazout et gaz essentiellement), ont baissé, elles, de 32,8%. Or, le transport (sans compter le transport maritime et aérien) constitue le principal secteur émetteur de CO2 en Suisse. On voit l'ampleur du défi. Pour le relever, il faudra agir sur différents niveaux et le développement des transports publics est appelé à jouer un rôle central. Pour y parvenir, il faut agir sur deux axes étroitement complémentaires : l'accessibilité des transports publics – c'est-à-dire leur prix pour l'utilisateur/ère – et la qualité de leur desserte (fréquence, maillage du réseau, ...).

Un public en particulier pourrait bénéficier d'une plus grande accessibilité : les jeunes. Notre Ville a déjà fait un premier pas en acceptant la motion Cotting, qui concerne certains élèves jusqu'à la 8P. La gratuité est également accordée aux élèves de 7P à 11S domiciliés à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire. Néanmoins, plus aucune mesure n'est accordée ensuite, alors que c'est l'âge auquel un-e jeune peut acquérir un scooter puis, dès ses 18 ans, une voiture, c'est-à-dire l'âge auquel les habitudes de mobilité se prennent. Accorder la gratuité, par exemple dans les zones 40 et 41, pour inclure Gressy, à tou-te-s les jeunes Yverdonnois-es qui le demanderaient auraient trois avantages précieux : soulager le budget de toutes les familles yverdonnoises, quel que soit leur revenu, permettre aux jeunes de développer un réflexe en faveur de l'usage des transports publics et avancer concrètement dans les objectifs de transfert modal.

Une autre population pourrait bénéficier des effets d'une gratuité ciblée : les seniors. En effet, que ce soit pour des raisons de mobilité réduite ou, plus globalement, de santé, le recours aux transports publics est nécessaire pour de nombreuses personnes âgées. Leur offrir la gratuité permettrait, d'une part, de soulager une situation financière souvent précaire, en particulier dans notre ville et, d'autre part, d'offrir un incitatif pour renoncer dès que possible à une voiture au profit des transports publics.

Comme piste de mise en œuvre, nous pourrions envisager une gratuité qui reposerait sur la prestation consommée *via* un système à définir plutôt que sur des abonnements annuels. Nous proposons également que le système repose sur la base d'une demande de l'utilisateur/ère.

C'est pourquoi cette motion demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet de règlement sur le subventionnement des transports publics, notamment pour les jeunes Yverdonnois-es ainsi que pour les personnes au bénéfice de l'AVS, sur les zones mobilis 40 et 41.

Une gratuité ciblée de ce type comporte de nombreux avantages sociaux ou écologiques et représente un coût contenu au regard de ces avantages. Elle ferait de notre ville une ville pionnière dans l'accessibilité des transports publics en Suisse. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre en considération cette motion et à la renvoyer directement à la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 24 octobre 2022

Julien Wicki

Ervin Sheu

Pascale Fischer

Gaspard Genton

Philipp Müller